

# Plan Pandémie Grippale A-H1N1 2009

CCLIN SUD-OUEST  
OCTOBRE 2009



BORDEAUX – 21

Site du Ministère de la Santé :  
Plan Pandémie Grippale

Site du Ministère du Travail :  
spécificités en EHPAD

## GRIPPE A H1N1

Google : questions réponses conduite à tenir  
pandémie grippale ehpad

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse/communiqués/questions-reponses-conduite-tenir-periode-pandemie-grippale.html>

Accueil > Dossiers > Pandémie grippale > Prévention de la pandémie grippale

## Questions-réponses sur la conduite à tenir en période de pandémie grippale en EPHAD

28 août 2009

Ce jeu de questions-réponses est susceptible d'évoluer en fonction de la situation épidémiologique, vous devez donc consulter régulièrement les sites internet du ministère de la santé et des sports ainsi que celui du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Cet article se rattache à :  
• Pandémie grippale



- ▶ Q1 : Comment se propage la nouvelle grippe A(H1N1) ?
- ▶ Q2 : Quels sont les symptômes de la nouvelle grippe A(H1N1) ?
- ▶ Q3 : Quelles sont les règles d'hygiène de base ?
- ▶ Q4 : Pourquoi les établissements et les services pour personnes âgées doivent-ils préparer un plan de continuité d'activité (PCA) ?
- ▶ Q5 : Comment préparer un plan de continuité d'activité ?
- ▶ Q6 : Quels sont les différents types de masques qui existent ?
- ▶ Q7 : Que faire si un résident tombe malade ?
- ▶ Q8 : Que faire si plusieurs résidents tombent malade ?
- ▶ Q9 : Que faire si un salarié tombe malade ?
- ▶ Q10 : Comment se procurer des antiviraux ?
- ▶ Q11 : Qui prescrit ?
- ▶ Q12 : comment se procurer des masques FFP2 ?
- ▶ Q13 : comment se procurer des masques chirurgicaux ?

- ▶ Q14 : La vaccination contre la grippe saisonnière est-elle nécessaire cette année ?
- ▶ Q15 : La vaccination contre le pneumocoque est-elle nécessaire cette année ?
- ▶ Q16 : Quelles sont les recommandations concernant la prescription des antiviraux ?
- ▶ Q17 : Quel sera le rôle des médecins coordonnateurs dans la prise en charge des malades en cas de pandémie grippale

### Q1 : Comment se propage la nouvelle grippe A(H1N1) ?

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :



Adoption.gouv.fr



Les retraites



La sécurité des jeunes sur Internet



Le Revenu de Solidarité active



Les violences faites aux femmes



Le portail des métiers de la santé et du social



La santé et la sécurité au travail

### DOSSIERS TRAVAIL

- Chômage
- Contrats
- Emploi
- Formation professionnelle
- Gestion des ressources humaines
- Métiers
- Relations professionnelles
- Rémunération
- Représentants du personnel
- Santé, sécurité au travail
- Temps de travail
- Travail

### INFORMATIONS PRATIQUES

Droit du travail

## 1. Actions à mettre en œuvre AVANT la Pandémie (c'est déjà fait !?)

- Actions Non spécifiques
- Actions spécifiques

## 2. Actions à mettre en œuvre en période de pandémie grippale

- Au cours de l'alerte pandémique (c'est déjà le passé)
- En période de pandémie (MAINTENANT)

## Actions Non spécifiques AVANT la Pandémie

1. Vaccinations :
  - Grippe saisonnière
  - Anti-pneumococcique (personnes fragilisées)
2. Sensibiliser et former le personnel à la prise en compte du risque infectieux = Mesures Barrières
3. Généraliser les conventions avec les établissements de santé
4. Fiche **C1** : Mesures générales de protection sanitaire des personnes – 29 avril 2009

## Actions Non spécifiques AVANT la Pandémie

### 5. Fiche **C.2** – Principales règles d'hygiène face au risque épidémique

5.1 Mouchage, éternuements, expectoration, toux

5.2 Hygiène des mains

5.3 Nettoyage des objets utilisés par le malade

5.4 Déchets

- Fiche **G.8** Mesures spécifiques relatives au traitement des déchets
  - Gestion des déchets ménagers
  - Gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

## Actions Non spécifiques AVANT la Pandémie

### 6. Fiche **C.4** - Mesures barrières sanitaires

- Les différents types d'équipements
  - Les masques anti-projections « chirurgicaux »
  - Les protections respiratoires individuelles FFP2
- Fiche **G.4** – Modalités d'acquisition des masques
- Les modalités d'utilisation des équipements en fonction de la situation et de l'exposition au risque
- Spécificités des mesures barrières en cas de malade au domicile
- Le devenir des équipements
- Affiches-Vidéo : Site INPES et Ministère de la Santé

## Actions Spécifiques AVANT la Pandémie

1. Désignation d'un référent grippe dans l'établissement
2. Insérer un volet « risque infectieux » dans la convention passée avec un établissement de santé dans le cadre du plan bleu, en vérifiant que ces conventions sont adéquates avec une pandémie grippale

## Actions Spécifiques AVANT la Pandémie

### 3. Élaborer le plan de continuité des activités (PCA)

3.1 Fiche **G.1** – Recommandations aux entreprises et aux administrations pour la continuité des activités économiques et des services publics et la prévention sanitaire en période de pandémie

3.1.1. Évaluation de l'enjeu

3.1.2. Conséquences d'une pandémie pour une entreprise ou une administration

3.1.3. Objectif du plan de continuité : maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible tout en protégeant les personnels exposés

3.1.4. Protection de la santé du personnel

## Actions Spécifiques AVANT la Pandémie

### 3. Élaborer le plan de continuité des activités (PCA)

#### 3.2. Volet organisationnel,

3.2.1. Analyse des missions assurées dans l'établissement

3.2.2. Réfléchir à l'organisation du travail : quelle serait-elle en situation dégradée

3.2.3. Mesurer l'impact de la pandémie sur le fonctionnement de l'institution et sur son environnement

- L'organisation des soins
- Fonction logistique
- Fonction communication
- Gestion des déchets infectieux
- Gestion des corps
- Impact économique de la pandémie

## Actions Spécifiques AVANT la Pandémie

### 3. Élaborer le plan de continuité des activités (PCA)

#### 3.3. S'agissant de la protection de la santé du personnel

3.2.1. Sensibilisation et formation des personnels

3.2.2. Les moyens de protection individuelle

1. Actions à mettre en œuvre AVANT la Pandémie (c'est déjà fait !?)

- Actions Non spécifiques
- Actions spécifiques

2. Actions à mettre en œuvre en période de pandémie grippale

- Au cours de l'alerte pandémique (c'est déjà le passé)
- En période de pandémie (MAINTENANT)

## Actions à mettre en œuvre en période de pandémie grippale

1. Au cours de l'alerte pandémique (c'est déjà le passé)
  - 1.1. le référent grippe (médecin coordonnateur)
  - 1.2. Fiche **C.6** – Stratégie et modalités d'organisation de la vaccination contre une grippe à virus pandémique
    - 1.2.1. Éléments de la stratégie vaccinale
    - 1.2.2. Catégories de personnes à vacciner
    - 1.2.3. Orientations sur les modalités d'organisation de la vaccination
  - 1.3. Fiche **C.7** – Distribution des produits de santé et des protections aux malades
  - 1.4. Fiche **D.1** – A. Grippe au virus émergent A/H1N1 –  
Conduite à tenir en présence d'un malade ou d'une personne suspectée d'être contaminée en période d'alerte pandémique

## Actions à mettre en œuvre en période de pandémie grippale

1. Au cours de l'alerte pandémique (c'est déjà le passé)
  - 1.5. Fiche **D.4** – Prélèvement naso-pharyngé, Utilisation d'un kit de prélèvement viral et fiche d'information
  - 1.6. Fiche **F.1** – Investigation autour d'un cas possible ou confirmé de grippe à nouveau sous-type viral
  - 1.7. Fiche **CAT devant une IRAB** (Infection Respiratoire Aigüe Basse) dans les collectivités de PA

## Actions à mettre en œuvre en période de pandémie grippale

1. Au cours de l'alerte pandémique (c'est déjà le passé)
2. En période de pandémie (MAINTENANT)
  - 2.1. Mise en place d'une cellule de crise
  - 2.2. Fiche **C.5** – Stratégie et modalités d'utilisation des antiviraux
  - 2.3. Fiche **D.3** – Prise en charge médicale des malades atteints de grippe et de leurs contacts en situation de pandémie
    - 2.3.1 + 2 + 3 Principes, diagnostic, traitement
    - 2.3.4. Critères d'hospitalisation
    - 2.3.5. Groupes à risques

## Actions à mettre en œuvre en période de pandémie grippale

1. Au cours de l'alerte pandémique (c'est déjà le passé)
2. En période de pandémie (MAINTENANT)

### 2.3.6. Mesures préventives dans l'entourage d'un malade

- Mesures d'hygiène
- Traitement anti-viral
- Traitement antibiotique préventif

### 2.3.7. Annexe : Allergie pénicilline, céphalosporine

## 2.4. Organisation des soins

## Rôle particulier des médecins coordonnateurs dans la prise en charge des malades en cas de pandémie grippale ?

- Lorsqu'un cas de grippe est signalé, le malade grippé continue d'être pris en charge par son médecin traitant.
- Néanmoins, **le médecin coordonnateur** d'EHPAD en fonction de l'état de santé du malade, pourra prescrire les soins nécessaires, **à titre exceptionnel, avec l'accord** du résident ou de la personne de confiance qu'il a désignée ou de son représentant légal, dans le cas où le médecin traitant se trouverait dans l'impossibilité d'intervenir ou être joint dans des délais raisonnables.

## Rôle du MCO = ANTICIPATION dans la prise en charge des malades en cas de pandémie grippale ?

- Pour être efficace, le traitement antiviral doit être prescrit le plus tôt possible suivant l'apparition des symptômes.
- + En cas de pandémie grippale, l'organisation dans les établissements risque d'être bouleversée.
- = les médecins coordonnateurs et les médecins traitants doivent dès à présent, si cela n'a pas déjà été organisé, discuter ensemble de cette possible situation pour que, le moment venu, l'organisation mise en place permette une prise en charge optimale des malades

**Merci de votre attention.**